

Tribunal administratif de Besançon



Cathy SCHMERBER
Présidente du tribunal
administratif de Besançon



Effectifs de la juridiction :

22
personnes dont :

9
magistrats

13
agents de greffe
et aides à la décision

La fin de l'année 2023 a été marquée par la visite du vice-président du Conseil d'État, riche d'échanges nourris avec l'ensemble des membres du tribunal administratif. Cet événement a été l'occasion également de confirmer la volonté d'une communauté juridictionnelle largement renouvelée – plus d'un tiers des magistrats – d'être accessible à tous et ouverte sur la vie de la cité.

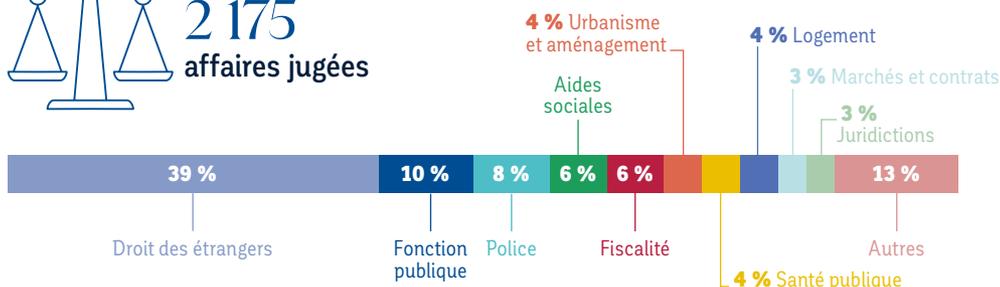
Cette année encore, le tribunal administratif de Besançon a renforcé les liens avec ses interlocuteurs privilégiés. Les réunions mises en place avec les avocats membres de la commission « tribunal administratif » se sont poursuivies dans le souci permanent d'améliorer la qualité du service rendu aux justiciables. En 2023, le tribunal a organisé des rencontres avec les représentants des services de l'État de son territoire afin de mieux faire connaître la diversité de ses activités contentieuses et celles, moins connues, non juridictionnelles. La juridiction a également participé aux formations dispensées aux experts de justice et aux commissaires enquêteurs, œuvrant ainsi en faveur de la fiabilité des procédures administratives et la légalité des décisions rendues à leur issue.

Enfin, le tribunal n'a pas failli à sa tradition d'accueil de stagiaires : avocats en formation, étudiants des filières juridiques mais également en techniques du bâtiment et, pour leur stage de découverte, collégiens des établissements les moins favorisés.

2023 en chiffres



2 175
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



178
affaires jugées en urgence (référés)

✚ 33 % par rapport à 2022



8 mois et 4 jours
de délai moyen de jugement

✚ 22 jours par rapport à 2022



76,9 %
des recours déposés par téléprocédure

34,8 %
des recours déposés par des citoyens,
associations ou entreprises sans
avocat via Télérecours Citoyens



77,8 %
des décisions du tribunal ont été
confirmées en appel



20
médiations engagées
71 % de taux de réussite